

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-134 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (à partir de la délibération n°2025-128), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2025-133), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : CTEAC - Programme et budget prévisionnel de l'année 2025-2026

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

Mme Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), de nombreuses actions ont été menées depuis le lancement de la convention en 2023. Les deux premières années (2023-2025) ont été particulièrement riches, témoignant de l'engagement fort des acteurs culturels et éducatifs du territoire.

Au cours de l'année 2024-2025, cinq équipes d'artistes et de professionnels de la culture ont été accueillies sur le territoire de la CCPA. Les actions conduites dans ce cadre ont permis à plus de 1 900 personnes de rencontrer des artistes, de découvrir des œuvres et de participer à des temps de pratique artistique accompagnés.

L'année 3, dernière année de la convention, se déroulera de septembre 2025 à juin 2026. Cinq nouveaux projets artistiques y seront développés, en partenariat avec des équipes artistiques et des structures locales. Le programme annuel ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés et validés lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 13 mai 2025 au siège de la CCPA.

Comme pour les précédentes éditions, les actions proposées visent à favoriser la rencontre entre les publics et les artistes, à permettre une découverte active des pratiques artistiques grâce à l'accompagnement de professionnels, et à enrichir les connaissances culturelles et scientifiques des participants.

.../...

Le budget prévisionnel s'élève à 89 440 euros, dont 38 940 euros investis par la CCPA.

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant demandé
Prestations artistiques	75 000 €	Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	30 000 €
Actions supplémentaires (communication, mobilité, actions annexes)	14 440 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 €
		Dispositif Scène en territoire (Région Auv.R-A)	4 000 €
		Dispositif ADAGE (Education Nationale)	3 700 €
		Pass Culture (DRAC Auv. R-A)	800 €
		Caisse des dépôts	2 000 €
		Autofinancement CCPA	38 940 €
TOTAL	89 440 €	TOTAL	89 440 €

Le programme complet avec le budget prévisionnel est joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme et le budget prévisionnel.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant au programme annuel.
- AUTORISE le président à demander les subventions correspondantes auprès des partenaires (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain) et de répondre aux appels à projets auxquels la collectivité est éligible.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025
Publiée le 08 JUIL. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

